



DEMANDE D'ACCES AUX LIGNES DE TRANSPORT COLLECTIF DU CNPE DE SAINT LAURENT DES EAUX

DEMANDEUR

Nom de l'entreprise d'appartenance :

Nom du salarié : Prénom :

Adresse domicile :

Code postal : Ville : Tel :

E-mail : N° Badge :

Utilisation : Année complète 20..... ou Mois concernés :

Stagiaire (**gratuité** mais demande à retourner signée)

LIGNE DE TRANSPORT CHOISIE

- Ligne **Continue (3 x 8)** – Mer > Muides-sur-Loire > Nouan-sur-Loire > Saint-Laurent-Nouan
- Ligne 1** - Mer > Saint-Laurent-Nouan **Ligne 2** – Mont-Près-Chambord > Huisseau-sur-Cosson
- Ligne 3** – Beaugency **Ligne 4** – Meung-sur-Loire > Baule > Saint-Laurent-Nouan
- Ligne 5** – Blois > Saint-Gervais-la-Forêt > Vineuil > Saint-Dyé-sur-Loire > Muides-sur-Loire

Modalités d'inscription

La demande d'inscription ne peut se faire que sur **une seule ligne**.

Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles et suivant l'ordre d'arrivée.

Pour les demandes honorées, le salarié nous faire parvenir un règlement **par chèque à l'ordre d'EDF**.

Le règlement se fait **par mois complet**, aucun prorata ne sera effectué.

Le montant de l'abonnement est lié au nombre de mois d'utilisation, jusqu'au 31 décembre de chaque année.

L'abonnement annuel s'élève à :

- **134,88 €/an**, soit **11,24 €/mois**
- Ou **81,36 €/an**, soit **6,78 €/mois** (pour celles et ceux habitant sur **SAINT-LAURENT-NOUAN - 41220**)

Aucun remboursement ne sera fait pour les salariés ne souhaitant plus bénéficier de ce service en cours d'année.

Au terme de chaque année, les salariés abonnés seront interrogés pour le renouvellement de l'année suivante.

Conditions d'utilisation

Chaque salarié devra avoir en permanence sur lui son badge, de manière à justifier la validation de son accès lors des contrôles qui seront réalisés par le CNPE ou le transporteur.

En cas de contrôle, si le paiement n'est pas effectué, c'est l'année complète qui sera dû.

Toute personne ne respectant pas les règles de sécurité, ayant un comportement irrespectueux, une tenue vestimentaire sale ou non correcte (bleu de travail non autorisé) ne sera plus autorisée à l'accès aux bus, sans dédommagement possible.

Date et signature du demandeur